



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 8 mars 2005 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Jacques Bérubé
Mesdames les conseillères :	Madeleine Devin Lorraine Boucher
Messieurs les Conseillers :	Gilles Lachance Pascal Dion Christian Breton Gilles Gamache
Directeur-général :	Daniel Dufour

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire souhaite la bienvenue à la population et souligne la journée de la femme qui a cours en ce moment. La séance débute par un moment de silence.

05-03-042

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu et rédigé tout en ajoutant le point suivant :

16- Résolution – approbation d'un plan de formation pour les pompiers de la Ville de Chapais

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-03-043

3.- **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX - ASSEMBLÉES DE FÉVRIER 2005**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue 8 février 2005 et celui de l'assemblée spéciale du 16 février 2005 soient et sont acceptés tels que rédigés tout en apportant une modification à la résolution 05-02-041 adoptée le 16 février 2005 en ajoutant après la phrase « De demander au CRTC de permettre à CJMD/CFED de passer à la bande FM dans les meilleurs délais » la précision suivante : « M. le conseiller Gilles Gamache vote contre l'adoption de la présente résolution » et en modifiant la mention « adoptée à l'unanimité des conseillers présents » par « adoptée à la majorité des conseillers présents ».



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-03-044

4.- ADOPTION DES COMPTES – FÉVRIER 2005

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de février 2005 s'élevant à 236,401.44\$ et la liste des comptes à payer du même fonds relativement à la même période s'élevant à 28,528.69\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution, manifestant son désaccord face au paiement des honoraires de Caïn, Lamarre, Casgrain, Wells, avocats.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-03-045

5.- RÉSOLUTION – PAIEMENT – DESSAU-SOPRIN – ANALYSE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé en vertu de la résolution 01-12-232 un mandat de services professionnels à la firme Dessau-Soprin à l'égard du projet d'amélioration des infrastructures de traitement et de distribution de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la firme ci-haut mentionnée a complété son mandat à savoir l'étude du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne fait pas encore l'objet d'une entente de financement en regard des programmes gouvernementaux applicables;

CONSIDÉRANT QUE ces phases préliminaires sont essentielles et exigées par le Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (Programme d'infrastructures Québec-municipalité) dans le but de déterminer la nature du projet devant faire l'objet d'une entente de financement;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut engager jusqu'à 5% du coût des travaux d'un projet avant que le règlement d'emprunt impliqué n'en officialise l'autorisation;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, la Ville de Chapais a payé un montant cumulatif de 30,000.00\$ plus taxes à l'attention de la firme susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par la firme Dessau-Soprin en date du 3 décembre 2001 faisait éré d'honoraires fixés à 50,000.00\$ pour l'étude complète du réseau d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Dessau-Soprin suivant la facture F015-05096 produite en date du 25 février 2005 et s'établissant à 23,005.00\$ taxes incluses.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

APPROUVÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



05-03-046

6.- **RÉSOLUTION – MANDAT – GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR – ÉVALUATION DU CONCEPT OPTIMAL ET DES CONSIDÉRATIONS FINANCIÈRES RELIÉS À UNE ÉVENTUELLE VOCATION RÉGIONALE DU SITE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau-Soprin a transmis une demande de fixation de la contrepartie financière reliée à l'utilisation du site d'enfouissement technique par la Ville de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE la quantité potentielle de déchets à acheminer au site d'enfouissement technique entraîne un questionnement au niveau des infrastructures en place, particulièrement au niveau du traitement du lixiviat qui pourrait être différent ou plus poussé par la mise en place d'un deuxième bassin;

CONSIDÉRANT QU'une étude doit être réalisée afin de déterminer le concept optimal de site en pareille situation de même que la contrepartie financière afférente;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais mandate la firme Génivar Groupe-conseil inc. afin de réaliser le mandat susmentionné;

QUE la Ville de Chapais accepte de réserver des crédits budgétaires de 2,400.00\$ plus taxes afin de couvrir les dépenses inhérentes à ce mandat.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-03-047

7.- **RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES**

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :

Fabrique Notre-Dame-de-Lourdes	500.00\$
Société canadienne de la Croix-Rouge	50.00\$
La Guignolée	50.00\$

QUE les organismes suivants se voient octroyée une exemption de la location de la salle communautaire (à l'exception des droits d'auteur) :



Club de Motoneige de Chapais (Défi polaire).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-03-048

8.- **RÉSOLUTION –ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 05-02-031 ET NOUVELLE ATTRIBUTION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a retenu, en vertu de la résolution 05-02-031, l'offre du Garage Paul Dumas pour la vente et la fourniture d'une camionnette de services destinée au département des travaux publics au prix de 24,360.00\$;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ci-haut mentionné avait alors soumis un prix qu'elle n'a pas été en mesure d'appliquer lorsque vint le temps de la transaction au motif que le rabais GM de 2,000.00\$ offert n'était plus en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu alors de revoir la position du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE d'autres propositions ont été préparées pour les besoins de la Ville de Chapais par d'autres fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE ces offres sont encore plus avantageuses pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais retienne la proposition soumise par l'entreprise « Groupe Pintendre autos inc. » relativement à une camionnette Ford 2002 (45000 km) 4 roues motrices au prix de 20,500.00\$ plus taxes suivant les caractéristiques énumérées à ladite proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-03-049

9.- **RÉSOLUTION –DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE 2005**

CONSIDÉRANT QUE le programme d'assistance financière aux manifestations de la Fête nationale du Québec accorde un soutien financier favorisant la réalisation de projets locaux pour la célébration de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation désignée doit adresser au plus tard le 4 avril 2005 sa demande de subvention dûment complétée;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE Mme Sylvie Massicotte du Festival du doré Baie-James soit et est autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-03-050

10.- **RÉSOLUTION – MANDAT – PRO-COMBUSTION INC. – INSTALLATION DE 2 AÉROTHERMES À L'HUILE POUR L'IMMEUBLE DU 41 1^{ÈRE} AVENUE CHAPAIS**



CONSIDÉRANT QUE le garage municipal est doté d'un système de chauffage désuet subissant de fréquentes interruption de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE ce système est également coûteux en terme de dépenses énergétiques;

CONSIDÉRANT QUE la remise en état de ce système serait onéreuse, ne serait-ce que pour le remplacement des tubes actuellement envahis par le calcaire dont le coût est évalué par le représentant à plus de 7,000.00\$ (uniquement pour l'aspect des tubes);

CONSIDÉRANT QUE d'autres composantes sont défectueuses et qu'il devient hasardeux d'établir le véritable coût de réfection;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire a donné les assurances à l'effet que le nouveau système proposé desservirait autant la partie « incendie » que la partie « garage municipal »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

QUE la Ville de Chapais donne le mandat à l'entreprise « Procombustion inc. » pour la fourniture et l'installation de deux (2) unités de chauffage à l'huile de type aérotherme incluant la fourniture et l'installation d'une cheminée préfabriquée pour chaque appareil, d'un tuyau de raccordement des gaz de combustion et d'une station de pompage afin d'alimenter les deux (2) aérothermes suspendus, travaux tels que décrits à la soumission produite par l'entreprise susmentionnée en date du 12 novembre 2004;

QUE le paiement de cette transaction au coût de 20,692.10\$ soit et est tiré du fonds d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-03-051

11.- **RÉSOLUTION – LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 05-366 – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 03-356 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement 03-356 décrétant la rémunération et le remboursement des dépenses pour les membres du conseil de la municipalité afin de tenir compte de circonstances pouvant empêcher les membres du conseil d'être présents à une séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE le règlement no 05-366 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement 03-356 décrétant la rémunération et le remboursement des dépenses pour les membres du conseil de la Ville de Chapais » soit et est adopté tel que lu et rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



05-03-052

12.- **RÉSOLUTION – APPROBATION DE PROJETS DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER**

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Chapais est le berceau de plusieurs initiatives depuis l'origine du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

CONSIDÉRANT QUE ces projets créateurs d'emplois ont une incidence économique non négligeable dans la communauté chapaisienne ;

CONSIDÉRANT QUE certains projets de mise en valeur produisent un rayonnement récréo-touristique qui dépasse largement le cadre local;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet « Aménagement paysager et affichage annonçant le lac Cavan (route 113) » par l'Association des propriétaires de chalets du lac Cavan;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas au règlement de zonage municipal ni à aucune disposition du règlement d'urbanisme en vigueur dans la municipalité de Chapais ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

QUE la Ville de Chapais transmette son appui au Ministère des Ressources Naturelles à l'égard du projet susmentionné pour les fins de l'application du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2005-2006;
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-03-053

13.- **RÉSOLUTION – DEMANDE AU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS – ENTRETIEN DU CHEMIN D'ACCÈS AU LAC PRESQU'ÎLE**

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles procédures régissent les municipalités désireuses d'entretenir des chemins non municipalisés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais s'apprête à réaliser une opération de réfection du chemin d'accès au lac Presqu'île;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'une annonce de subvention en 2004 par le biais du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, subvention établie à 19,955.00\$;

CONSIDÉRANT QU'il faut un décret ministériel afin d'autoriser de telles interventions;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais demande à la direction régionale de la gestion du territoire public du Ministère des Ressources naturelles l'autorisation pour l'entretien et la réfection du chemin d'accès au lac Presqu'île.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-03-054

14.-

RÉSOLUTION – APPUI AU PROJET AGRO-ALIMENTAIRE DU NORD QUÉBÉCOIS EN PRODUCTION ET EN TRANSFORMATION DE VIANDE DE PORC NATUREL



CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique de Chapais a agi à titre d'initiateur du projet agro-alimentaire du Nord québécois en production et en transformation de viande de porc naturel;

CONSIDÉRANT QUE la susdite corporation s'est ainsi chargée de trouver le financement nécessaire pour la réalisation des études de faisabilité technique, économique et environnementale du projet susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE ce projet suscite un grand intérêt dans les sphères municipale, régionale et provinciale en raison notamment des investissements massifs impliqués (80 millions de dollars) et de la création d'emplois inhérents à ce projet (135 emplois directs permanents non spécialisés après 4 ans d'activité);

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte d'une instabilité de l'économie régionale basée sur l'exploitation des richesses naturelles, il convient de voir à diversifier notre économie;

CONSIDÉRANT QU'à défaut de voir cette nouvelle base économique se mettre en place, la Ville de Chapais s'expose à plus ou moins brève échéance à une rationalisation de ses services publics (Société canadienne des postes, services de santé et services de l'éducation) sans exclure la possibilité de fermeture d'établissements;

CONSIDÉRANT QUE l'étude d'impact déposée démontre, en utilisant la méthode de modélisation, que les bâtiments du futur élevage porcin de Chapais ne constitueront pas une source d'odeurs désagréables significative aux sites de la Ville de Chapais et du lac Cavan;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ultramoderne prévoit le traitement des déjections animales en continu et à la source par le biais de la technologie « Biofertile », ce qui évitera l'entreposage, le transport et les épandages de lisier malodorant;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond parfaitement aux objectifs économiques et environnementaux poursuivis par la municipalité de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments et usages prévus à l'intérieur de la municipalité de Chapais respectent les règlements d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais approuve le projet agro-alimentaire du Nord québécois en production et en transformation de viande de porc naturel tel que composé et succinctement décrit dans les tableaux 2.1 et 2.2 de l'étude d'impact sur l'environnement du projet agro-alimentaire de Chapais.

Mme la conseillère Madeleine Devin et M. le conseiller Pascal Dion votent contre l'adoption de la présente résolution

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-03-055

15.- **RÉSOLUTION – APPUI À LA MISE EN OPÉRATION D'UN CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyens visent le lancement d'un centre de conditionnement physique à Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond à une demande du milieu recherchant une salle d'entraînement où l'on pourrait retrouver des appareils



aérobiques (cardio) et de musculation de même que des équipements de bien-être non agressifs;

CONSIDÉRANT QU'une telle salle pourrait également servir à des activités de réadaptation physique;

CONSIDÉRANT QUE le groupe est bien structuré ayant réalisé une étude de marché de même qu'une étude financière poussée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais ne dispose pas, pour le moment, d'espace suffisamment vaste prête à accueillir de tels équipements;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais appuie le projet de centre de conditionnement physique appelé « Studio Xtrême » présenté par Mesdames Clarisse Bourgault, Hélène l'Heureux et Lynda Boivin;

QUE la Ville de Chapais demande à la Commission scolaire Baie-James d'installer ce centre de conditionnement physique à l'intérieur de la polyvalente le Filon sur la base d'un échange de services avec la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-03-056 16.-

RÉSOLUTION – APPROBATION D'UN PLAN DE FORMATION POUR LES POMPIERS DE LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prescrit l'obligation pour les pompiers desservant une municipalité de moins de 25,000 habitants de détenir un certificat de pompier 1;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette formation s'inscrit le cours portant sur le « matériel d'intervention relatifs à l'eau »;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par l'entreprise « Forgescom services aux entreprises » afin de dispenser la formation susmentionnée auprès des pompiers de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise est accréditée par la Commission scolaire du Lac-St-Jean avec qui la Commission scolaire de la Baie-James s'est entendue pour offrir ces services de formation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais approuve les modalités de formation telles que définies à l'intérieur de la soumission transmise par la firme « Forgescom, services aux entreprises » en date du 7 mars 2005;

QUE la Ville de Chapais accepte de réserver des crédits budgétaires de 12,190.00\$ aux fins de la réalisation du mandat susmentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Nil



QUESTIONS DES CONSEILLERS

La période débute par un rapport déposé par M. Daniel Dufour, président du comité organisateur des fêtes du 50^e anniversaire de Chapais, sur les préparatifs entourant le prochain bloc d'activités et sur des modifications affectant le programme à venir.

Sujets couverts par Mme la conseillère Madeleine Devin : 1-dossier de SNC Technologies 2- journée de la femme et défense des valeurs

Sujets couverts par M. le conseiller Gilles Lachance : 1-règlement sur la régie interne relatif aux assemblées du conseil.

Sujets couverts par M. le conseiller Christian Breton : 1- tournoi de curling de la Fondation de l'Hôpital de Chibougamau 2- Rallye du club de motoneiges dans le cadre du 50^e anniversaire de Chapais

Sujets couverts par M. le conseiller Gilles Gamache : 1- Journée de la femme 2- surveillance de conseillers 3- Entretien des trottoirs 4- Règlement sur la régie interne

QUESTIONS DU PUBLIC

- 1- Questionnement sur l'éthique entourant l'adoption d'une résolution sans au préalable avoir consulté l'étude d'impact sur le projet de complexe porcine et demande visant à mettre en branle un plan de communication des informations relatives à cette étude. Demande d'identification de l'auteur de cette étude d'impact.
- 2- Précisions demandées sur le site d'enfouissement technique à savoir sur son éventuelle vocation régionale.
- 3- Commentaires sur le contenu de l'étude d'impact, sur les difficultés de compréhension et sur la pertinence d'avoir des personnes ressources afin de répondre aux questions des gens.
- 4- Demande d'information sur les délais encourus avant de connaître les recommandations du Comex en rapport avec le complexe porcine et sur le moment de la prochaine consultation publique.
- 5- Informations demandées sur les recommandations du Comex face au projet d'essais balistiques.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Christian Breton appuyée par M. le conseiller Gilles Gamache et faite.

Jacques Bérubé
Maire

Daniel Dufour
Directeur-général

